

La **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** est un impôt indirect dont le produit revient, pour la plus grande part, au budget général de l'Etat (**127,4 milliards d'euros** de recettes nettes en 2006). Toutefois, le produit de la TVA brute sur les produits pharmaceutiques (2,88 milliards d'euros en 2006) et celui de la TVA brute sur les tabacs (2,96 milliards d'euros) sont affectés, depuis 2006, aux régimes de sécurité sociale en compensation des allègements généraux de cotisations sociales patronales. Une fraction du produit de la TVA servait également, par le passé, à financer le budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA).

Le produit des **cotisations sociales** affectées aux régimes de base de sécurité sociale s'élève à **199,15 milliards d'euros** en 2006, dont 144,12 milliards d'euros de cotisations sociales patronales et 39,66 milliards d'euros de cotisations sociales salariales. Les cotisations sociales constituent la première source de recettes pour les régimes de sécurité sociale, mais ceux-ci ont également reçu près de **111,4 milliards d'euros d'impôts et taxes affectés** (dont, en particulier, la contribution sociale généralisée — CSG — pour un montant de 76,1 milliards d'euros).

Sur longue période, **la part des impôts et taxes affectés dans le financement de la sécurité sociale n'a cessé de croître, tandis que celle des cotisations sociales diminue** : la part des cotisations sociales dans le total des ressources de la sécurité sociale est ainsi passée de 90 % en 1987 à 60 % aujourd'hui. A l'inverse, les impôts et taxes affectés représenteront 28 % des ressources du régime général en 2007, contre 5 % en 1991 et 3 % en 1978. Cette répartition n'est cependant pas uniforme : les impôts et taxes affectés représentent 40 % des recettes de la branche maladie du régime général, mais seulement 7 % de celles de la branche vieillesse (hors fonds associés).

Les chiffres cités ci-dessus sont extraits du rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale de septembre 2006 et du fascicule « Evaluation des voies et moyens » (Tome 1) annexé au projet de loi de finances pour 2007.



Informations pratiques

Pour assister aux tables rondes, qui se dérouleront en salle Médicis, veuillez vous présenter au 15, rue de Vaugirard, muni de votre pièce d'identité (admission dans la limite des places disponibles).

Pour plus d'informations sur les tables rondes, vous pouvez contacter Mlle Caroline Plavan, par téléphone (01.42.34.23.46) ou par courrier électronique (c.plavan@senat.fr).

Vous souhaitez suivre les travaux de la commission des finances ?

Consultez la page internet de la commission à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Sur la problématique de la TVA sociale et du financement de la protection sociale, vous pouvez notamment vous reporter aux rapports d'information suivants :

- Jean Arthuis, « *L'incidence économique et fiscale des délocalisations hors du territoire national des activités industrielles et de service* », rapport n° 337 (1992-1993) ; <http://www.senat.fr/rap/r92-337/r92-337.html>
- Philippe Marini, « *Débat sur les prélèvements obligatoires et leur évolution : pour une fiscalité plus compétitive* », rapport n° 52 (2004-2005) ; <http://www.senat.fr/rap/r04-052/r04-052.html>
- Jean Arthuis, « *Délocalisations : rompre avec les modalités pour sauver le modèle français* », rapport n° 416 (2004-2005) ; <http://www.senat.fr/rap/r04-416-1/r04-416-1.html>
- Philippe Marini, « *Quels prélèvements obligatoires pour quels besoins collectifs ?* », rapport n° 41 (2006-2007). <http://www.senat.fr/rap/r06-041/r06-041.html>

Tous les rapports du Sénat, ainsi que les comptes rendus des débats en commission et en séance publique, sont disponibles sur le site du Sénat : www.senat.fr

14 mars 2007

La TVA sociale en débat

Tables rondes
organisées par la
commission des
finances du Sénat

(salle Médicis)



15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06



**Le mot d'introduction de
M. Jean Arthuis, président
de la commission des
finances du Sénat**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le financement de notre système de protection sociale constitue aujourd'hui l'un des sujets majeurs des finances publiques. A l'image de la commission des finances du Sénat, qui a réalisé plusieurs études sur ce thème, d'aucuns considèrent que le mode de financement actuel, en pesant sur le facteur travail, pénalise la compétitivité de l'économie française dans le cadre d'une économie globalisée.

Ils plaident ainsi pour une réforme radicale en faveur de l'activité économique, qui passe par la taxation des produits plutôt que par celle de la production. Cette réforme est possible : il s'agit de la « TVA sociale », c'est-à-dire d'une baisse des cotisations sociales compensée, à due concurrence, par une hausse du taux de la TVA.

D'autres Etats européens, comme le Danemark et, tout récemment, l'Allemagne, ont suivi cette démarche.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances du Sénat a souhaité, à l'approche de l'élection présidentielle, réunir des personnalités d'horizons divers pour mettre en évidence les enjeux soulevés par la mise en place d'un système de TVA sociale.

Jean Arthuis

9 h 30 — 11 h 00

Première table ronde

**Financer autrement la protection sociale :
la TVA sociale : une alternative crédible ?**

Thèmes abordés

Cette table ronde a notamment pour but de resituer la TVA sociale par rapport aux autres voies possibles de réforme du mode de financement de la sécurité sociale, en particulier celles examinées en 2006 par le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'analyse économique et le Centre d'analyse stratégique.

Elle permettra également de faire le point sur les logiques qui sous-tendent notre système de sécurité sociale et de s'interroger sur la finalité d'une réforme de son mode de financement, mais également de porter une attention particulière au rapport entre mise en place de la TVA sociale et maîtrise des dépenses sociales.



Intervenants

- **Mme Sophie Boissard**, directrice générale du Centre d'analyse stratégique ;
- **M. Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) ;
- **M. Pierre Martin**, président de l'UPA ;
- **M. Christian Saint-Etienne**, professeur des universités, membre du Conseil d'analyse économique ;
- **M. Pascal Salin**, professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine ;
- **M. Michel Taly**, avocat associé, cabinet Arsène.

11 h 15 — 12 h 45

Seconde table ronde

**La TVA sociale: un atout pour l'économie et
l'emploi en France ?**

Thèmes abordés

Cette table ronde permettra d'aborder l'impact de la TVA sociale sur le pouvoir d'achat des ménages et sur l'emploi en France. Elle s'efforcera également de distinguer l'impact de cette mesure en fonction de la structure de la main d'œuvre de l'entreprise et du secteur d'activité considéré.

Alors que l'Allemagne vient d'augmenter son taux de TVA et d'abaisser ses cotisations chômage, cette table ronde mettra également en évidence la dimension européenne de cette question : effets des réformes menées en Allemagne, impact de cette mesure en France compte tenu des politiques menées par les autres Etats membres de l'Union européenne...



Intervenants

- **M. Jean-Bernard Bayard**, secrétaire général adjoint de la FNSEA ;
- **M. Jacques Creyssel**, directeur général du MEDEF ;
- **M. Joachim Hacker**, ministre conseiller, responsable du service des affaires économiques de l'ambassade d'Allemagne ;
- **M. Nasser Mansouri-Guilani**, directeur du Centre d'études économiques et sociales de la CGT ;
- **M. Jean-François Roubaud**, président de la CGPME ;
- **M. Henri Sterdyniak**, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) ;
- **M. Marc Touati**, président de l'Association pour la connaissance et le dynamisme économiques (ACDE).